



ROYAUME DE BELGIQUE

## ROYAUME DE BELGIQUE

Déclaration délivrée par Ambassadeur Philippe Kridelka,  
Représentant Permanent de Belgique auprès des Nations Unies.

### *Debat Ouvert – Moyen-Orient*

### *Conseil de Sécurité*

New York, le 17/07/2024

---

M. le Président,  
Excellences,

La Belgique s'aligne sur la **déclaration de l'UE**. Je souhaiterais mettre l'accent sur les points suivants en ma capacité nationale.

Depuis le début de ce conflit, la Belgique défend le respect du droit international par toutes les parties.

Il y a plus d'un mois, nous saluons l'adoption de la résolution 2735, en appui aux efforts entrepris par les Etats-Unis, l'Egypte et le Qatar pour parvenir à un accord global de cessez-le-feu.

Un accord qui définissait enfin des paramètres pour obtenir un cessez-le-feu immédiat, total et complet, la libération d'otages, et la distribution sûre et effective d'une aide humanitaire en quantité suffisante dans toute la bande de Gaza, préalables à une cessation permanente des hostilités.

Un accord qui, depuis lors, et malgré les efforts consentis, n'a toujours pas été mis en œuvre, alors que le conflit menace de s'étendre au Sud du Liban, où les tensions sont extrêmes.

La Belgique est également préoccupée par la situation en Cisjordanie où la politique de colonisation continue à être menée activement par le gouvernement israélien.

Je voudrais rappeler aujourd'hui notre conviction profonde, inscrite au cœur de la résolution 2735: La seule issue pour sortir de ce conflit est la solution à deux Etats, démocratiques, vivant côte-à-côte, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

C'est la meilleure voie pour concilier la **sécurité d'Israël** et les **aspirations du peuple palestinien à l'autodétermination**.

Cette solution est de plus en plus menacée par des actions menées par des extrémistes et des groupes terroristes, comme le Hamas, qui représentent un danger pour la sécurité d'Israel et de la région. Nous condamnons fermement la détention continue d'otages par ces groupes terroristes. Nous appelons à leur libération.

La Belgique dénonce avec fermeté la violence des colons et les pratiques d'extension des colonies en Cisjordanie. Ces pratiques vont à l'encontre de la solution à deux Etats et du droit international.

Par sa **résolution 2334** [de 2016] ce Conseil a réaffirmé que [je cite] « *la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable* ».

Ce Conseil doit agir résolument avant qu'il ne soit trop tard. Nous devons tous veiller à la mise en œuvre de la résolution 2334.

Dans ce même ordre d'idées, les actions unilatérales qui affaiblissent l'Autorité palestinienne doivent également cesser. Les recettes fiscales et douanières retenues doivent être libérées. Les services de correspondance entre les banques israéliennes et palestiniennes doivent rester en place.

Chers collègues,

Dans toutes les guerres, les **enfants** sont toujours les premières victimes.

Les attaques du 7 octobre et les combats meurtriers à Gaza marqueront de façon traumatisante toute une génération d'Israéliens et de Palestiniens.

Face à la gravité et à l'ampleur des attaques terroristes, de la guerre à Gaza et de la violence en Cisjordanie, nous ne pouvons rester muets.

C'est notre devoir et notre responsabilité commune d'agir pour préserver la vie des enfants de Palestine et d'Israël, faire respecter leurs droits et leurs libertés et mettre un terme aux trop nombreuses souffrances dont ils sont les innocentes victimes.

Pour cette raison, la Belgique a lancé, avec la Jordanie et l'Union européenne un "**Appel à l'action pour les enfants palestiniens de Cisjordanie et de Gaza**". Cet appel, qui s'inscrit dans l'esprit de la résolution 2712 de ce Conseil, a déjà été appuyé par plus de 50 Etats.

Chers collègues,

Je vous invite à rejoindre cet Appel et à soutenir les cinq revendications qu'il comporte: un cessez-le-feu immédiat; le respect du droit international; la fin des violations graves commises contre les enfants, y compris la libération des enfants retenus prisonniers ou otages; l'accès humanitaire sûr et sans entrave; et le soutien à une réponse humanitaire renforcée et coordonnée des Nations-Unies pour répondre aux besoins des enfants.

Les enfants palestiniens sont les adultes qui, demain, malgré les cicatrices de la guerre, devront porter la reconstruction de Gaza, se détourner des extrêmes et choisir de défendre la paix. Nous ne pouvons pas les abandonner. Ne leur tournons pas le dos. Tendons-leur la main. Protégeons-les.

Je vous remercie.